

# Les bateaux retiendront leur soufre

**Environnement** Les ferrys et les navires de croisière devront utiliser du carburant à 0,1 % de teneur en soufre

« Troisième port urbain d'Europe le plus pollué au soufre. » Les Niçois ne veulent plus de cette préoccupante reconnaissance de l'organisation européenne Transport et Environnement. Jeudi, la compagnie Corsica Ferries s'est engagée auprès de la métropole Nice Côte d'Azur et de la CCI à n'utiliser plus que du carburant à 0,1 % de teneur en soufre dès le 18 janvier au plus proche des côtes.

**« Cela pose les jalons d'une future zone de contrôle d'émissions en Méditerranée »**

**Pierre Mattei, Corsica Ferries**

« Le port de Nice fera mieux que les normes nationales », qui imposent depuis le passage en 2020 un



Limiter la pollution des bateaux est un enjeu important pour la Côte d'Azur.

taux maximum de 0,5 %, s'est réjoui Christian Estrosi, le président de la collectivité.

Une annonce qui en a croisé une autre pour la santé des Azuréens. La mairie de Cannes a indiqué jeudi que l'ensemble des compagnies de croisière qui avaient prévu une escale dans sa baie, en 2020, ont ratifié sa charte (*lire l'encadré*). Ce texte oblige également à n'utiliser que du carburant soufré au maximum à 0,1 %. Ces initiatives, déjà au-delà de la législation, interviennent

avant la mise en place au large des côtes azuréennes d'une éventuelle « Zone de contrôle des émissions des navires » (ECA, selon la nomenclature de l'Organisation maritime internationale). Déjà instauré dans la Manche, la mer Baltique et la mer du Nord, ce dispositif prévoit ce taux le plus bas. Mais « la création d'une zone ECA en Méditerranée n'est pas prévue avant 2022 », souligne Christian Estrosi, qui assure ainsi avoir voulu aller « plus vite ».

## Déchets et navettes

La charte cannoise prévoit qu'aucun rejet d'eaux usées ou d'eaux traitées ne soit fait en mer, le respect des plans de mouillage pour préserver les posidonies et l'utilisation de navettes électriques.

« Le passage anticipé au 0,1 % est un marqueur fort », s'est félicité Pierre Mattei, le PDG de Corsica Ferries, en visite jeudi à Nice. Si la compagnie s'est engagée dans cette voie pour « la réduction de [son] empreinte environnementale », c'est parce qu'elle « étudie les solutions les plus adaptées à chaque port et notamment là où le branchement à quai n'est pas encore possible aujourd'hui, comme à Nice ». Cette possibilité, qui permet aux navires qui stationnent de se passer de leur moteur en utilisant de l'électricité, n'est pas une bonne option « pour les ferrys qui sont là moins de deux heures », avance la métropole. « En revanche, cette possibilité sera proposée aux mégayachts, qui restent plus longtemps, dès 2021 », assure la collectivité.

**Fabien Binacchi**